



LE 8 ASSURE  
MONTAGNE

# STAGE SKI DE RANDO

NIVEAU  
INITIATION

4  
PLACES DISPONIBLES

DU 9 AU 11 AVRIL 2022  
CHABLAIS (TBC)  
FRANCE

**DESCRIPTION DU STAGE :** Initiation à la pratique du ski de randonnée. Ce stage s'adresse à des personnes débutantes ou ayant déjà une première expérience en ski de randonnée.

**COORDINATION ET ENCADREMENT DU STAGE :**

Coordination 8 Assure : Benoit Malot – [stages@le8assure.club](mailto:stages@le8assure.club)

Encadrement : Benoit Paris (Guide de haute montagne – moniteur de ski)

**HÉBERGEMENT DURANT LE STAGE :** A définir en fonction de la destination finale (déterminée en fonction des conditions météo et de nivologie).

**PRIX :** 560 Euros par personne\*

\*Ce prix comprend : l'encadrement par un guide de montagne, l'hébergement en demi-pension à partir du samedi soir, le prêt du matériel de secours avalanche (pelle, sonde, DVA, sac avec porte ski).

\*Ce prix ne comprend pas : le déplacement jusqu'au lieu de rdv, l'hébergement avant et après le stage, la location éventuelle du matériel (ski, chaussures, bâtons...), le petit déjeuner du samedi matin, les piquenique du midi pendant le stage.

**POUR S'Y RENDRE :** Covoiturage et/ou train.

**NIVEAU REQUIS :** Bonne condition physique. Bon niveau de ski alpin. La pratique du ski hors-piste est un vrai plus.

**LISTE INDICATIVE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE :** Casque, skis de randonnée, sac avec porte ski, chaussures, couteaux, peaux, vêtements chauds de ski... La liste complète du matériel à prévoir sera envoyée dès que le stage sera complet.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** Validation de l'inscription et paiement des arrhes (50% du prix du stage) via le lien Helloasso. Paiement du solde 10 jours avant le départ.

**CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT :**

Avant le début du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué. Pendant le déroulement du stage et en cas de force majeure (perte d'un proche) : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués. La blessure n'étant pas considérée comme un cas de force majeure.

En cas d'annulation ou de réduction du stage de la part de l'organisateur (nombre d'inscrits insuffisant, météo défavorable, confinement) : Avant le début du stage : restitution des arrhes et du solde. Pendant le déroulement du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.